

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 avril 2025 portant cessation de fonctions d'une régisseuse de régies de recettes et d'avances sur crédits budgétaires au siège de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

NOR : JUSK2510904A

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et de régies d'avances auprès des établissements pénitentiaires, des services pénitentiaires d'insertion et de probation, des résidences administratives au sein des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la direction des services pénitentiaires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des résidences administratives des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la direction des services pénitentiaires d'outre-mer ainsi que des établissements pénitentiaires

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière de gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 2 février 2016 portant nomination d'une régisseuse de régie de recettes et d'avances sur crédits budgétaires au siège de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2025 portant suppression de la régie de recettes et d'avances sur crédits budgétaires au siège de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de la régisseuse de la régie de recettes et d'avances sur crédits budgétaires au siège de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris à compter du 21 avril 2025.

Article 2

Par arrêté du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 18 avril 2025, l'arrêté du 18 septembre 2020 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des résidences administratives des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la direction des services pénitentiaires d'outre-mer ainsi que des établissements pénitentiaires, les lignes qui figurent en annexe sont supprimées.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Fait le 18 avril 2025.


Pour le ministre d'Etat et par délégation,

Le Chef du bureau de la synthèse,


G DUFNERR